****

****

**PROJET TCP/RAF/3312 : « Appui au Renforcement des Capacités Phytosanitaires dans les Pays Membres de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) »**

**“Atelier de Formation sur le Portail Phytosanitaire International”**

***Libreville, du 25 au 28 juin 2013***

**Projet de discours de la Chargée de Bureau SFC**

Mesdames et Messieurs les participants

Chers Collègues de la FAO,

C’est avec beaucoup de plaisir que je m’adresse à vous, au nom du Coordonnateur du Bureau Sous-régional de la FAO pour l’Afrique Centrale, concernant un sujet dont l’importance pour la diffusion et le partage des informations phytosanitaires n’est plus à démontrer: il s’agit de la formation sur l’enregristrement et la mise à jour du Portail Phytosanitaire International comme outil d’échange d’informations entre les parties contractantes dans le cadre de l’application de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV).

Cet atelier qui est organisé dans le cadre du projet **TCP/RAF/3312 *« Renforcement des capacités phytosanitaires dans les pays de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) »,*** s’adresse aux cadres des Organisations Nationales de la Protection des Végétaux (ONPV), à savoir les personnes officiellement désignées comme éditeurs et inscrites comme telle dans le Portail Phytosanitaire International. En effet, ces personnes que vous êtes, en étroite collaboration avec le point de contacte de la CIPV, sont chargées entre autres de partager avec les autres pays contractants les informations sur leur ONPV, les points d’entrée, la liste des organismes nuisibles réglementés dans le pays, les notifications sur la situation des organismes nuisibles et leur réglementation phytosanitaire, les textes réglementaires existants, ainsi que toute autre information pertinente. Ce partage d’information est fait par le biais du Portail Phytosanitaire International.

Le partage de ces informations, et particulièrement celles concernant la situation des organismes nuisibles détectés dans vos pays, les mesures phytosanitaires appliquées et la réglementation phytosanitaire y afférente, est essentiel pour l’avenir des ressources végétales mondiales et la conservation de la biodiversité. Elles sont également importantes pour assurer l’innocuité du commerce des végétaux et des produits végétaux ainsi que pour la sécurité alimentaire mondiale. Ce partage d’information renforce la coopération entre les pays contractants de la CIPV, améliore la capacité des pays membres à protéger leurs ressources végétales tout en les aidant à évaluer et à gérer les risques associés à l’importation et à l’exportation des végétaux et produits végétaux.

Dans le contexte des mouvements transfrontaliers des végétaux et des produits végétaux entre les pays de la sous-région d’une part et entre ces pays et le monde extérieur d’autre part, cette formation vient à point nommé. Au cours des quatre prochains jours, vous aurez non seulement à partager avec les autres participants la situation de votre pays sur les obligations de notification, mais aussi vous allez apprendre comment préparer l’information sur des thèmes spécifiques en vue de les saisir dans le Portail Phytosanitaire International. En outre, chacun de vous sera appelé à élaborer un plan d’action à mettre en œuvre une fois rentré dans votre pays. Enfin, les exercices pratiques qui vous serons proposés vous permettront de donner vos avis sur le portail en vue de son amélioration.

Mesdames et Messieurs les participants

Cet atelier a été préparé conjointement par les collègues du Secrétariat de la CIPV à Rome et ceux de notre Bureau, avec l’appui du Consultant International. Je saisie ainsi cette occasion pour remercier Mr. David Nowell pour sa disponibilité et à sa participation active à la mise en œuvre de ce projet sous-régional.

Quant à vous, chers participants, je suis sure que vous saisirez pleinement cette opportunité non seulement pour l’application pratique des connaissances que vous allez acquérir, mais aussi pour la restitution de ces connaissances à vos collègues une fois de retour dans vos pays respectifs.

Sur ce, je déclare ouvert l’atelier de formation sur le Portail Phytosanitaire International.

Je vous remercie.